

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 14 MAI 2019

=====

L'an deux mil dix-neuf et le 14 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme ROURE

Absents excusés : M. COIFFIER - Mme MAIS

2 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame ROURE, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, une prise en charge a été accordée aux personnes suivantes en difficulté :

- **Mme X, un secours exceptionnel de 240 €** soit la moitié de la dette dont le remboursement du chèque d'un montant de **72.45 €** qui a été refusé pour non provision.
- **Mme X, un secours exceptionnel de 140 €.**

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, Vice-Présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 15 mai 2019.

Signé :

La Vice-Présidente,
S. ROURE